



Rabat, le 26 mai 2026

CIRCULAIRE N° 6739/211**Objet :** - Etudes tarifaires.

- Droit d'importation applicable au blé tendre et ses dérivés.

Réf. : - Décret n° 2.26.419 du 25 mai 2026 portant rétablissement et suspension de la perception du droit d'importation applicable au blé tendre et ses dérivés (B.O n° 7511 du 25 mai 2026).- Circulaire n° 6241/211 du 1^{er} novembre 2021.

Par circulaire sus référencée, le service a été informé de la suspension de la perception du droit d'importation applicable au blé tendre et ses dérivées, relevant des positions tarifaires 1001.99.00.19 et 1001.99.00.90 et ce, à compter du 1^{er} novembre 2021.

A présent, le décret également cité en référence, prévoit :

- le rétablissement de la perception du droit d'importation applicable au blé tendre et ses dérivés, pendant la période allant du 1^{er} juin au 31 juillet 2026 ; et
- la suspension de la perception du droit d'importation applicable au blé tendre et ses dérivés, à compter du 1^{er} août 2026.

Toute difficulté d'application de la présente sera signalée à l'administration centrale sous le timbre de la présente.

Le Directeur Général de l'Administration
des Douanes et Impôts Indirects

Mohammed ELZAHAOUI

SGIA/Diffusion/26-05-26/15h50

w w w . d o u a n e . g o v . m a

شارع النخيل، حي الرياض - الرباط - المغرب • الهاتف: +212 537 71 78 00 / +212 537 57 90 00 • الرقم الإقتصادي: 080100 7000
الفاكس: +212 537 71 78 15/14

Avenue Annakhil Hay Riad - Rabat - Maroc • Tél. : +212 537 71 78 00 / +212 537 57 90 00 • N° Economique : 080100 7000
Fax : +212 537 71 78 14/15